

Nombre de conseillers

En exercice : **26**

Présents : **15**

Absents : **11**

- dont suppléés : **2**

- dont représentés : **8**

Votants : **25**

- dont « pour » : **25**

- dont « contre » : **0**

- dont abstention : **0**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit septembre à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt-deux septembre se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal (arrivée à la question n°11), MM. BOUGUYON Yvan, FRANQUEBALME Jean-Pierre, MARTIN Jacques FORTOUL Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, SIGNORET Jean-Christophe (arrivé à la question n°6), TRON Jean-Michel et CAPEL Denis.

EXCUSES : Mme BALLADUR Clarisse ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, Mme BANCILLON BOE Fabienne ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. FRANQUEBALME Jean-Pierre, M. ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, M. BARNEAUD Christophe ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, M. PELLOUX Jacques ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques, M. ISOARD Bernard suppléé par M. SIGNORET Jean-Christophe, M. REYNAUD Frédéric ayant donné pouvoir à M. TRON Jean-Michel, M. GASTON Arnaud ayant donné pouvoir à M. CAPEL Denis et M. FERRON Jean suppléé par Mme DONNEAUD Chantal.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

Délibération n°2021/131

OBJET : REGIE UBAYE SKI – MODIFICATIONS ET COMPLEMENTS DE TARIFS – SITES ALPIN DE LARCHE ET NORDIQUES – SAISON 2021/2022.

Le Conseil de Communauté,

VU ses délibérations n°2021/80 et n°2021/82 du 27 mai 2021 portant sur les tarifs de l'hiver 2021/2022 des sites nordiques et site alpin de Larche ;

CONSIDERANT la nécessaire mise à jour de ces tarifs ;

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie Ubaye Ski réuni le 13 septembre 2021 ;

Sur proposition de Mme Elisabeth JACQUES, Vice-présidente,
Après délibéré,

- **APPROUVE** la modification du tarif suivant pour le site alpin de Larche : Assurance 1 Jour = 1.60 € au lieu de 1.50 €.
- **APPROUVE** la modification du tarif suivant pour le site alpin de Larche : Support numérique jetable = 1.00 € au lieu de 0.00 €.
- **APPROUVE** le complément de tarif suivant pour le site alpin de Larche : Tour de cou « Covid 19 » = 10.00 €.
- **APPROUVE** la reconduction de l'opération « je loue ma station », qui est une offre de privatisation du secteur débutant (fil neige + télésiège école) du domaine skiable alpin de Larche qui donne lieu au paiement d'un forfait inscrit dans la grille tarifaire du site, validé par la délibération n°2021/80 du 27 mai 2021.
- **APPROUVE** la modification du tarif suivant pour les sites nordiques : Nordic Pass Biathlon 1 H 30 adulte = 19.50 € au lieu de 20.00 € (accès aux pistes + pas de tir + carabine laser).
- **APPROUVE** les compléments de tarifs suivants pour les sites nordiques :

SAISON	2020/2021	2021/2022
NORDIC PASS SAISON NATIONAL ADULTE (EN VENTE SUR INTERNET JUSQU'AU 15/11 INCLUS)	180.00 €	180.00 €
NORDIC PASS SAISON NATIONAL ADULTE (EN VENTE SUR INTERNET AU-DELA DU 15/11 INCLUS)	210.00 €	210.00 €
NORDIC PASS SAISON NATIONAL JEUNE (EN VENTE SUR INTERNET JUSQU'AU 15/11 INCLUS)	60.00 €	65.00 €
NORDIC PASS SAISON NATIONAL JEUNE (EN VENTE SUR INTERNET AU DELA DU 15/11 INCLUS)	70.00 €	75.00 €

Envoyé en préfecture le 29/09/2021

Reçu en préfecture le 29/09/2021

Affiché le 29.9.2021

ID : 004-200072304-20210928-D2021131-DE

DIVERS	2020/2021	2021/2022
TOUR DE COU COVID 19	10.00 €	10.00 €
MISE A DISPOSITION VEHICULES	2020/2021	2021/2022
TARIFS HORAIRES – TOUTE HEURE COMMENCEE EST DUE		
ENGIN DE DAMAGE AVEC CHAUFFEUR	150.00 €	150.00 €
MOTONEIGE AVEC CHAUFFEUR	70.00 €	70.00 €
AUTOMOBILE 4X4 AVEC CHAUFFEUR SUR TOUS LES STIES DE LA REGIE	190.00 €	190.00 €

- **DIT** que les recettes correspondantes seront inscrites au budget Régie Ubaye Ski 2021 et 2022– section fonctionnement- articles 701 – 707 - 7087 et 7588.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22 rue Breteuil 13006 Marseille à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'Etat dans le département. Le Tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

